



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 981-02

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire tenue le 26 août 2024, le règlement suivant :

981-02 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2024 ET SES AMENDEMENTS

QUE ce règlement est disponible au greffe de la Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 28 AOÛT 2024.

Le greffier adjoint,

M^e Alexandre Bélisle-Desjardins